



BOWLS CANADA BOULINGRIN

POLITIQUE SUR L'UTILISATION DES TROTTEURS

1. Objectif

- 1.1. BCB a adopté une politique sur l'accessibilité pour s'assurer que ses programmes, ses activités et ses événements sont accessibles à toutes les personnes et que ces dernières ont toutes la possibilité d'y participer.
- 1.2. Lorsqu'une personne ayant une déficience physique a besoin d'utiliser un appareil ou de l'aide sur le terrain, il est également nécessaire de s'assurer que cette activité n'endommage pas le terrain pendant un match.

2. Politique

- 2.1. Le règlement 41.5 du *Règlements du bowling Crystal Mark Troisième édition* permet à un joueur ayant une déficience physique d'utiliser un soutien ou un appareil (ou les deux) lorsqu'il lance un cochonnet ou une boule où lorsqu'il marche sur le terrain. BCB a adopté un règlement national concernant l'utilisation de dispositifs pour lancer un cochonnet ou une boule, mais il ne dispose pas d'une politique sur l'utilisation d'appareils comme les trotteurs, les ambulateurs ou les marchettes. Cette politique s'appliquera à tous les appareils munis de roues, qui sont désignés par le terme *trotteur* ci-après.

3. Caractéristiques

- 3.1. Un trotteur peut être utilisé sur le terrain, pourvu qu'il n'y cause pas de dommages injustifiés.
- 3.2. Pour éviter les dommages qui pourraient être causés au terrain, les roues doivent respecter les caractéristiques suivantes :
 - 3.2.1. Toutes les roues doivent avoir un diamètre d'au moins 200 mm.
 - 3.2.2. Si la roue est munie d'un pneu gonflable ou en caoutchouc mou, la largeur minimale du pneu est de 50 mm.
 - 3.2.3. Si la roue est une roulette en nylon ou polyuréthane, la largeur minimale de la surface de roulement totale est de 75 mm, sans bords tranchants.
 - 3.2.3.1. Il est reconnu que ces roulettes peuvent se présenter sous la forme d'une seule roue ou de paires de roues et qu'elles peuvent être légèrement convexes pour faciliter les manœuvres sur une surface extérieure.
 - 3.2.4. Les sillons ou les bandes de roulement doivent être minces – s'il y a des craintes, du ruban adhésif en toile doit être utilisé pour que la surface soit plus douce.
- 3.3. Ces caractéristiques s'appliquent pour l'utilisation de trotteurs dans la plupart des conditions. Toutefois, dans les cas où la surface d'un terrain est particulièrement mouillée ou molle, ou lorsque d'autres circonstances inhabituelles pourraient accroître les risques qu'un trotteur endommage la surface du terrain, il est recommandé que le responsable du terrain et l'administrateur du club consultent l'utilisateur du trotteur pour que les besoins de toutes les parties soient satisfaits de gré à gré.
- 3.4. Les joueurs sont priés de ne pas s'asseoir sur leur trotteur lorsqu'ils sont sur le terrain, à moins que le responsable du terrain convienne que cela n'endommagera pas le terrain.